

## LISTE V - (CANADA)

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base (Taux appliqué)	Taux de consolidation
40505-1	Ressorts, de fer ou d'acier, lorsqu'ils sont importés par des fabricants d'horloges pour servir exclusivement à la fabrication d'horloges, dans leurs propres fabriques, sous le régime de règlements établis par le Ministre . . . .	7½ p.c.	5.5 p.c.
40510-1	Ressorts pour meubles . . . . .	17½ p.c.	10.2 p.c.
40601-1	Chaîne ordinaire, mailles de chaîne ordinaire, y compris les anneaux de rechange et les boucles de chaîne, de fer ou d'acier: Un pouce et un huitième de diamètre et plus . . . . .	5 p.c.	4 p.c.
40602-1	Moins d'un pouce et un huitième de diamètre . . . . .	17½ p.c.	10.2 p.c.
40700-1	Chaîne silencieuse et chaîne finie à rouleaux, de fer ou d'acier, et leurs pièces achevées, d'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada, n.d., chacune de ces chaînes devant être d'un modèle qui fonctionne sur ou avec des engrenages ou des pignons de Galle ou des roues à gorge radiales, munis de dents taillées à la machine . . . . .	15 p.c.	9.2 p.c.
40705-1	Chaînes de fer ou d'acier, n.d., et leurs pièces achevées . . . . .	17½ p.c.	10.2 p.c.
40902-1	Trayeuses et accessoires de trayeuses; machines centrifuges pour servir à l'essai des matières grasses du lait ou de la crème; pièces achevées de toutes ces machines . . . . .	† En fr.	En fr.
40914-1	Rouleaux pour pelouses ou jardins, non mécaniques; leurs pièces . . . . .	15 p.c.	9.2 p.c.
Ex.40916-1	Conditionneurs d'air et leurs pièces pour faucheuses, moissonneuses, avec ou sans appareil à lier, appareils à lier, moissonneuses combinées avec batteuses-cribleuses, y compris le moteur qui y est assujetti . . . . .	15 p.c. (En fr.)	En fr.
40917-1	Articles de toute matière, conçus pour être éjectés d'aéronefs, devant servir de repères dans les opérations de poudrage ou de pulvérisation des récoltes	17½ p.c. (En fr.)	En fr.
Ex.40918-1	Aimants pour usage vétérinaire; dispositifs électriques pour épouvanter les oiseaux, non compris les enregistreurs ou les reproducteurs utilisant un ruban magnétisable comme moyen d'enregistrement, devant servir exclusivement à effrayer les oiseaux par la production de sons imitant leurs cris d'alarme; pièces de ce qui précède . . . . .	17½ p.c. (En fr.)	En fr.

† Taux de base non-consolidé sous le GATT.